

CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE

Procès-verbal de la Séance du 20 Mars 2026 - 18 heures

En vertu de la convocation faite par Mme Patricia CLÉMENT, Maire sortant, en date du 16 Mars 2026 selon les articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les Conseillers Municipaux élus au premier tour des Élections Municipales du 15 Mars 2026.

En présence de Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, VAUCHER, SPAY, MARECHAL, Mrs PANNETIER, REVILLON, RAVAT, LEBEAU, CHEVRIER et VERNAY, Mme le Maire déclare le nouveau conseil municipal installé,

Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Paul RAVAT, prend la présidence de l'assemblée qui a choisi M Philippe REVILLON pour secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne deux accesseurs, M Laurent VERNAY et M Mathieu CHEVRIER.

Le Président après avoir donné lecture des articles L 2122-4 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales invite le conseil à procéder à l'élection du Maire. Mme Patricia CLÉMENT se porte candidate. Conformément aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Élection du Maire :

1er tour : 11 votants, 11 bulletins

Mme Patricia CLÉMENT : 11 voix

La majorité absolue étant fixée à 6, Mme Patricia CLÉMENT est proclamée Maire et immédiatement installée.

Mme CLÉMENT prend ensuite la présidence de la séance. Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à deux

Mme le Maire présente sa liste d'adjoints qui demeure la seule en lice.

1er tour : 11 votants, 11 bulletins dont 1 blanc

La majorité absolue fixée à 6, Mme Brigitte CHABRIDON est proclamée 1er Adjoint et M Philippe REVILLON 2^{ème} adjoint. Ils sont immédiatement installés

Mme Patricia CLÉMENT, Maire est donc proclamée déléguée communautaire.

Mme le Maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu(e) qui est par ailleurs remise à chaque conseiller municipal.

Questions diverses

- Mme le Maire remet à tous les conseillers la liste des syndicats intercommunaux et commissions communales afin que les élus réfléchissent où se positionner lors de la prochaine séance qui aura lieu le 31 Mars 2026 à 20 heures.
-
- La séance est levée à 19h00.

Le Maire
Patricia CLÉMENT



Le Secrétaire de séance
Philippe REVILLON

A blue ink signature of Philippe REVILLON, written in a cursive style.